



**Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 29 juillet 2016**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du « Lënster Lycée ».

Après quatre années de travaux, le « Lënster Lycée » a ouvert ses portes à la rentrée 2014/2015 pour 1.500 élèves. D'un côté, le Lënster Lycée permet aux élèves de la région d'éviter les allers retours quotidiens vers d'autres établissements plus lointains. Pour d'autres élèves ayant interrompu leur parcours scolaire, le Lycée constitue une deuxième chance, grâce à son concept pédagogique innovateur.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il nous faire parvenir un premier bilan du Lycée de Junglinster ?
- Selon nos informations plusieurs classes vont être fermées à cause d'un effectif de classe trop bas.
Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative, quelles sont les raisons de cet effectif des classes à faible niveau ?
- Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas cette manière de procéder comme contraire aux intérêts des élèves dont beaucoup ont voulu effectuer leur carrière scolaire entière au « Lënster Lycée », ou pour lesquels le Lycée constitue une deuxième chance ?
- Est-ce que d'autres classes dans d'autres Lycées ont dû être fermées à cause d'un effectif de classe trop bas ?
- Comment le Ministre envisage-t-il d'éviter à l'avenir des problèmes similaires ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line at the top, followed by a vertical stroke that curves to the right, and a horizontal stroke at the bottom.

Françoise Hetto

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style. The name 'Nancy' is clearly legible, followed by 'Arendt' in a more stylized script.

Nancy Arendt

Députées



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires générales

Luxembourg, le 3 octobre 2016

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

06 OCT. 2016

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2260 des Députées Françoise Hetto et Nancy Arendt

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par les honorables Députées Hetto et Arendt.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 3 octobre 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la
question parlementaire N° 2260 des Députées Françoise Hetto et Nancy Arendt**

Avant d'aborder les questions des honorables Députées, je vous transmets les données
statistiques brutes concernant l'évolution de la population scolaire du Lënster Lycée.

Évolution statistique

Enseignement	ANNEE_SCOLAIRE			Prévision
	AET	2014/2015	2015/2016	2016/17
ES (Classique)	7	29	42	29
	6C		4	0
	6M		21	42
	5C			5
	5M			17
ES Total		29	67	93
CYCLE INF EST (Technique)	7ST	89	94	98
	8PO		19	20
	8TE		69	82
	9PO			19
	9TE			47
CYCLE INF EST Total		89	182	266

PREPARATOIRE	7MO	30	28	37
	8MO		29	21
	9MO			27
PREPARATOIRE Total		30	57	85
REG. TECHNIQUE	10CM	18	15	(5)
	10PS		26	11
	10TG	19	24	(5)
	11CM		10	10
	11PS			(5)
	11TG		13	10
	12GE			11
	12CG			(7)
REG. TECHNIQUE Total		37	88	42 (64)
FORM. TECHNICIEN	T0CM	16	20	15
	T0IF	22	25	14
	T1CM		14	20
	T1IF		8	23
	T2CM			15
	T2IF			(8)
FORM. TECHNICIEN Total		38	67	87(95)
REGIME PROF	COEL	7	2	1
	C1EL		2	2
	C2EL			1
REGIME PROF Total		7	4	4
ACCU/CLIPP/COIP/CLIJA			15	15
STAGE_ALJ		3	6	-
Total		233	486	592

Au courant de l'année scolaire 2015/2016, 27 élèves ont rejoint le Lënster Lycée.

Ventilation de recrutement d'élèves du LLJ suivant la région

	2014/15		
Classe	Inscriptions dans tous les lycées d'élèves ressortissant de la ZIP* "Junglinster"	Inscriptions au LLJ d'élèves ressortissant de la ZIP "Junglinster"	% d'inscriptions au LLJ
7O	99	19	19%
7ST	83	44	53%
7MO	24	16	67%
10CM	17	5	29%
10PS			
10TG	28	7	25%
TOCM	12	4	33%
TOIF	4	3	75%
TOTAL	267	98	37%

* ZIP : zone d'inscription prioritaire

2015/16			
Classe	Inscriptions dans tous les lycées d'élèves ressortissant de la ZIP "Junglinster"	Inscriptions au LLJ d'élèves ressortissant de la ZIP "Junglinster"	% d'inscriptions au LLJ
7O	109	32	29%
7ST	81	53	65%
7MO	15	7	47%
10CM	21	3	14%
10PS	25	6	24%
10TG	20	5	25%
TOCM	17	6	35%
TOIF	3	2	67%
TOTAL	291	114	39%

Provenance des élèves inscrits au LLJ						
Enseignement	Nbre d'élèves inscrits 2014/15			Nbre d'élèves inscrits 2015/16		
	Total	ZIP "Junglinster"	% ZIP "Junglinster"	Total	ZIP "Junglinster"	% ZIP "Junglinster"
Classique	29	19	66%	67	51	76%
Technique	89	46	52%	182	102	56%
Préparatoire	30	16	53%	57	21	37%
Régime technique	37	12	32%	88	25	28%
Technicien	38	7	18%	67	14	21%
Total	100	223	45%	213	461	46%

Pendant l'année scolaire à venir, les classes suivantes ne pourront pas être organisées à Junglinster, faute d'inscriptions suffisantes :

10CM : 5 inscriptions

10TG : 5 inscriptions

11PS : 5 inscriptions

12CG : 7 inscriptions

T2IF : 7 inscriptions

Tous les élèves transférés se sont vus proposer, par le ministère, un autre lycée offrant la classe demandée.

L'instruction ministérielle concernant l'organisation scolaire prévoit un effectif minimal de 18 élèves pour ces classes. Pour les nouveaux lycées ou les nouvelles formations, on autorise des classes avec des effectifs réduits pour rendre visible la nouvelle offre.

Les effectifs en-dessous de 10 demeurent injustifiables aussi bien d'un point de vue pédagogique que d'un point de vue économique sachant qu'on octroie au LLJ un contingent de leçons plus élevé par rapport aux autres lycées, ceci pour faciliter son démarrage et soutenir, au début de son existence, le développement des concepts pédagogiques.

Le transfert d'un élève dans un autre lycée n'est pas agréable pour celui-ci dans un premier temps. Mais un transfert peut être dans l'intérêt de l'élève. Ainsi permet-on aux concernés d'évoluer dans un contexte scolaire normal qui les incite à développer leurs compétences sociales et leurs interactions d'apprentissage. Ceci est d'autant plus important que les élèves sont plus âgés.

Il est à noter que parmi les pays de l'OCDE, le Luxembourg est un des pays avec les plus faibles effectifs des classes. La grande majorité des élèves transférés se trouvait à la fin d'un cycle où un changement de lycée peut s'opérer sans influencer négativement la scolarité des élèves concernés.

À l'échelle nationale, deux classes dans deux autres lycées n'ont pas été autorisées. En général, les directions anticipent cette situation et préparent le terrain avant de présenter leur projet pour l'année scolaire à venir au ministère. Ce fut le cas également pour le Lënster Lycée.

Pour l'année prochaine, les 47 élèves de la 9TE promettent une amélioration au LLJ, mais suffisent au maximum pour démarrer avec deux classes de 10^e.

Les difficultés de recrutement sont la conséquence de la situation géographique du lycée et de l'offre qui ne se différencie pas par rapport à l'offre des lycées avoisinants. L'offre planifiée du LLJ s'est basée sur des formations en électrotechnique. Depuis des années, les demandes pour ces formations sont en baisse. Dans un premier temps, la direction a réagi avec d'autres offres (commerce et professions de santé), sans connaître le succès escompté. Voilà pourquoi j'ai demandé aux responsables du lycée de se concerter avec mon département.

Les projets de réforme de l'enseignement secondaire misent sur une diversification accrue de l'offre scolaire. Le degré d'autonomie dans la conception des formations (classes supérieures) sera considérablement élargi. Mon département incite les directions des lycées d'une même région à coordonner leurs offres entre eux. Pour ce qui est du Lënster Lycée en particulier, il est veillé à ce qu'il se procure un profil lui permettant d'évoluer, ceci dans l'intérêt de la communauté scolaire et des enfants de la région de Junglinster. Dans cet exercice, qui sera mené avec les enseignants et la direction du lycée ainsi qu'avec les forces vives de la région, le lycée connaîtra un soutien important de mon ministère dans le courant de l'année scolaire à venir.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke on the left that curves upwards and then forms a large, stylized loop on the right.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse